

Société de gestion : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Siège social : 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris

Dépositaire : Caceis Bank

## **Sommaire**

### **ALM ES DNCA EVOLUTIF**

RAPPORT DE GESTION		Inventaire Détaillé	27
Identification de l'OPC	3	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	
Politique d'investissement	5	Certification	28
Frais de gestion	11		
COMPTES ANNUELS			
Bilan Actif	12		
Bilan Passif	13		
Hors-Bilan	14		
Compte de résultat	15		
COMPTES ANNUELS - ANNEXE			
Règles et méthodes comptables	16		
Evolution de l'actif net	18		
Ventilation des souscriptions / rachats	19		
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	20		
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	20		
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	21		
Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan	21		
Ventilation par nature des créances et dettes	22		
Complément d'information	23		
Affectation du résultat	25		
Résultats et autres éléments	26		



#### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

#### **ALM ES DNCA EVOLUTIF**

(Code AMF: 990000097539)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - Groupe AG2R LA MONDIALE

#### Objectifs et politique d'investissement :

Le FCPE « ALM ES DNCA EVOLUTIF» est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « DNCA EVOLUTIF » (part C, code ISIN : FR0007050190.

Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de cet OPCVM et à titre accessoire en liquidités.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier

### Rappel l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

« L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence composite Eurostoxx 50 NR (60%), FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years (30%) et EONIA capitalisé (10%) calculé dividendes et coupons réinvestis, en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Au sein de cet univers d'investissement, la sélection de titres suit une approche opportuniste. L'équipe de gestion focalise ainsi sa recherche sur les valeurs présentant un potentiel de revalorisation tout en ayant des fondamentaux solides (cash-flow, trésorerie, management de qualité, etc.).

#### L'univers d'investissement est le suivant :

- de 30 à 100 % en actions de toute capitalisation des pays de l'OCDE, dont des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros dans la limite de 10% de l'actif net;
- dans la limite de 20% de l'actif net, le fonds s'autorise à investir dans des actions de pays émergents;

 de 0 à 70 % en instruments de taux : les obligations, titres de créances négociables et produits monétaires sélectionnés seront émis par des entités du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché, et sans contrainte de notation.

Les titres spéculatifs, c'est à dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la société de gestion, ou non notés, pourront néanmoins représenter jusqu'à 30% de l'actif;

 dans la limite de 10% de son actif net, le fonds peut recourir à des parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut recourir dans la limite de 30% de son actif net, à des instruments dérivés cotés à titre de couverture et/ou d'exposition sur le marché des actions, de taux et de change, sans jamais rechercher de surexposition.

Le fonds pourra également recourir à des dépôts et des emprunts d'espèces.

Zone d'investissement : Monde. »

#### Le fonds capitalise ses revenus

La valeur liquidative est calculée en euro chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) dans les conditions prévues par le règlement du FCPE. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts.

Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

<u>Recommandation</u>: La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

#### Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

1 2 3 4 5 6 7

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement de l'OPCVM maître lié à exposition au marché d'actions et/ou de taux. Le profil de risque et de rendement du FCPE nourricier n'est pas différent de celui de l'OPCVM maître et est par conséquent classé dans la catégorie [4].

#### Risques importants pour le FCPE non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque d'utilisation de produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de change : les investissements réalisés dans d'autres devises que l'euro sont exposés à la dégradation de la parité de change de ces devises par rapport à l'euro, ce qui aurait pour effet de faire baisser la valeur liquidative.

Conditions de souscription et de rachats de parts de l'OPCVM maître : « Le rachat des parts/actions peut être demandé chaque jour ». Les modalités de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus complet de l'OPCVM maître.

#### Frais:

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

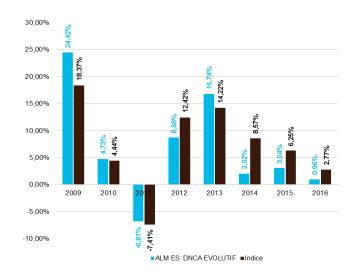
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	5,00 %	
Frais de sortie	Néant	
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.		
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants 3,61 % (*)		
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance Néant		

Les **frais d'entrée et de sortie** communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

- (\*) Le chiffre des **frais courants** communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :
- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.

#### Performances passées :



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées;
- le fonds ALM ES DNCA EVOLUTIF a été créé en 2008 ;
- la monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

#### Informations pratiques:

- Dépositaire : CACEIS BANK
- Teneur de compte : Prado Epargne ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE (règlement/rapport annuel/documents périodiques): AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris ou sur le site internet www.ag2rlamondiale-ga.fr.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC maître (prospectus/rapport annuel/documents périodiques) :
   DNCA FINANCE, 19, Place Vendôme 75001 PARIS ou sur le site internet www.dncafinance.com
- Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS 151-155 rue de Bercy 75012 Paris ou sur le site internet www.ag2rlamondiale-ga.fr
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.ag2rlamondiale-ga.fr).
- Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance : le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance, à l'exception des modifications consécutives à une mutation du fonds maître.
  Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
- 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
- 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce fonds d'épargne salariale est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/12/2017.

### Politique d'investissement

#### I. Politique de gestion

#### 1. Scénario macroéconomique

Scénario Macroéconomique : une reflation mondiale menée par les volumes plus que par les prix.

En 2017, l'activité mondiale a dépassé les attentes : modeste en début d'année, elle a rebondi à partir du 2ème trimestre, se maintenant au-dessus de 3,5% annualisé les trimestres suivants. L'accélération a été commune à presque tous les pays. Aux États-Unis, le PIB a progressé de plus de 3% aux 2ème et 3ème trimestres et devrait atteindre 2,3% en moyenne annuelle, après 1,5% en 2016. Au Royaume-Uni, la dépréciation de la livre a accéléré l'inflation et pénalisé la consommation, mais soutenu les exportations. La croissance s'est donc maintenue à 1,5% en 2017, après 1,8%.

En zone euro, la croissance a été soutenue dès le début de l'année. L'accélération a été particulièrement notable en Allemagne (2,5% après 1,9%) et en France (1,9% après 1,1%) ; l'Espagne est restée très dynamique (3,1%) et l'Italie progresse, mais plus modestement (1,5%).

Au Japon, la consommation et l'investissement devraient permettre d'atteindre 1,8% de croissance. En Inde, l'activité a un peu ralenti (6,2%); mais pas en Chine (6,7%). La reprise s'est confirmée en Russie (2%) et au Brésil (1,1%). L'inflation en revanche a été partout inférieure aux attentes : elle a beaucoup ralenti dans les pays émergents et n'a que peu progressé dans les pays développés, malgré la hausse des prix pétroliers (+20% en moyenne annuelle). Hors alimentation et énergie, elle a ralenti à 1,7% aux États-Unis et stagné vers 1% en zone euro, affectée par la faiblesse des salaires.

Dans ce contexte, les taux monétaires européens sont restés ancrés sur des niveaux très négatifs toute l'année : l'EONIA s'établit à -0,34% fin 2017 et l'Euribor 3 mois à -0,34%.

Aux États-Unis, les taux longs sont restés très bas en 2017 (- 4pb à 2,41%), malgré 75pb de hausse des taux de la Fed : ils ont été affectés par la faiblesse de l'inflation, comme en zone euro.

En France, les taux 10 ans ont stagné sur l'année et s'établissent à 0,68% fin 2017. Ils ont toutefois légèrement augmenté sur le reste de la zone : +23pb à 0,43% en Allemagne, +18pb à 1,57% en Espagne et +20pb à 2,02% en Italie.

Cette hausse des taux, qui correspond à une baisse du prix des obligations, a été limitée, permettant de préserver une bonne partie de la performance liée au paiement des coupons : les emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans gagnent 1,1% en 2017.

L'environnement de forte croissance et de faible inflation a été très favorable aux marchés boursiers.

Les actions françaises ont progressé de 12,7% sur l'année, malgré l'appréciation de l'euro (+14% contre le dollar), en ligne avec les actions européennes (12,6%).

La performance des actions américaines est plus modeste calculée en euros (6,9%) ; mais elles progressent de 22% hors effet de change.

#### 2. Politique de gestion

Rappel de l'objectif du fonds et de son mode de gestion

Le FCPE est investi en totalité dans l'OPC maître « DNCA EVOLUTIF Part C ».

Le FCPE est nourricier du fonds DNCA EVOLUTIF. A ce titre, il investit exclusivement dans des parts de ce fonds, dont voici le commentaire de gestion pour l'exercice 2017.

Au cours de l'année le taux d'investissement a été supérieur à 99%, la performance avant frais est par conséquent en ligne avec celle du fonds maître.

#### Politique de l'OPC maître :

D'un point de vue économique, l'année 2017 a permis d'observer une poursuite de la reprise économique mondiale, avec une accélération en Europe dans un environnement de taux et d'inflation bas propices à la consommation et à l'investissement des entreprises. Dans ce contexte, les marchés actions européens ont progressé sur l'année avec une volatilité présente mais modérée sur les indices, avec des pics constatés sur certains cas spécifiques (profit warning, risques de crédit, litiges etc.).

Sur l'année, la performance de DNCA Evolutif s'établit à :

Part C: 2,89%

Part N : part lancée en 2017

contre 5,37% pour son indice de référence (60% Eurostoxx, 30% FTSE MTS EMU Eurozone Gov Bond 1-3 years et 10% EONIA avec High Water Mark) calculé dividendes et coupons réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien des performances futures.

Investi en moyenne à 64,50% en actions en 2017, le fonds a été profilé de façon équilibrée entre valeurs cycliques domestiques, valeurs de croissance raisonnablement valorisées et exposées à la croissance mondiale, thématique value et actions de rendement.

Hors frais de gestion, la poche actions a logiquement contribué à hauteur de 4,70% à la performance, soit 90% de la performance totale sur l'année.

Les principaux contributeurs positifs sont BOUYGUES qui a profité de l'amélioration des tendances sur BOUYGUES TELECOM ainsi que sur ses autres divisions (construction, immobilier). ATOS & CAP GEMINI grâce à la confirmation de l'accélération de leur croissance organique & de leurs marges. Royal Dutch Shell a bénéficié de la progression des cours du baril et de son profil de génération de cash. VIVENDI profite du redressement de CANAL+ France et de l'explosion de la croissance de la musique (streaming) via sa filiale UMG. Globalement, le secteur de la construction (Vinci, Gobain, Heidelberg...) a bénéficié de bonnes tendances en Europe.

Du côté des contributeurs négatifs : ALTICE a souffert des difficultés de SFR à redresser son activité commerciale et de son levier financier important. CARREFOUR : outre la menace AMAZON le groupe continue de souffrir de son activité HYPER et du manque d'inflation alimentaire dans le secteur de la distribution. BABCOCK lié à l'effet brexit sur les commandes et la visibilité sur le backlog). IMPERIAL qui souffre de pertes de parts de marché sur ses marchés clefs et du risque réglementaire et AP MOLLER MAERSK qui a également souffert d'un manque discipline dans les prix du fret de la part de ses concurrents et d'une cyber-attaque.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille s'établit à 0,83% en fin de période. DNCA EVOLUTIF est investi sur 105 valeurs et son actif net atteint 771,5 millions d'euros.

#### Les perspectives pour 2018

Pour 2018 le fonds est investi à 65% en actions principalement sur les thématiques domestiques et de croissance cyclique européenne. La valorisation reste conservatrice (14,4x les BPA 2018) pour un rendement du dividende de 3,4% et une croissance des BPA attendue de 17%, traduisant le caractère cyclique du portefeuille. La partie bancaire du fonds (BNP, INTESA, CREDIT AGRICOLE) représente un peu moins de 10% de la poche actions et devrait bénéficier de la pentification de la courbe des taux liée à une éventuelle reprise de l'inflation et une politique plus « hawkish » de la part de la BCE et de la FED.

La sensibilité et la maturité du portefeuille obligataires restent volontairement courtes (1,3 ans, 1,5 de sensibilité) afin de bien résister au scénario évoqué ci-dessus. Le rendement actuariel est de 0,44%.

(\*) La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'O.P.C.

#### 3. Perspectives

#### Perspectives 2018: croissance sans inflation

La croissance mondiale devrait rester supérieure à 3% en 2018 : les économies développées progresseraient à un rythme similaire à celui de 2017 ; la croissance ralentirait en Chine mais se renforcerait en Inde, en Russie et au Brésil. Les progrès de l'emploi aux États-Unis et en zone euro devraient entraîner une hausse des salaires et une lente reprise de l'inflation sous-jacente. Mais sous l'hypothèse d'une stabilisation des prix pétroliers vers 60\$/baril (brent), la forte contribution de l'énergie observée en 2017 disparaîtrait en 2018 et l'inflation totale ne devrait que peu progresser. En conséquence, la BCE poursuivra ses achats d'actifs au moins jusqu'au mois de septembre (à un rythme réduit de 30Mds€ par mois), voire jusqu'à la fin de l'année et n'augmentera pas ses taux directeur avant le printemps 2019. La Fed sera plus active, réduisant son bilan et remontant ses taux de 75pb, comme en 2017. Dans ce contexte, les taux longs américains devraient augmenter pour terminer l'année vers 3%. Les taux longs européens, sous la double influence des taux longs américains et des taux négatifs de la BCE, ne devraient monter que modestement, vers 1,1% pour les taux 10 ans français. Les bénéfices des entreprises devraient poursuivre leur progression en 2018, en particulier en zone euro (+10%, après +20% en 2017, selon les analystes financiers). Les actions européennes devraient ainsi rattraper leur retard sur les performances américaines.

#### Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

#### II. Performances

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Actif net	26 952 425,35 €	30 640 758,41 €	32 258 748,35 €	32 899 842,89 €	31 858 102,31 €
Nombre de parts	1 941 774,4023	2 170 891,6498	2 210 898,6307	2 233 458,1029	2 121 406,6103
VL	13,88 €	14,11 €	14,59 €	14,73 €	15,01 €
Performance cumulée du FCPE	16,74%	1,66%	3,40%	0,96%	1,90%
Performance cumulée de l'indice de référence: 60% Euro Stoxx 50 NR + 30% FTSE MTS 1-3 ans (Clôture avec CR) + 10% Eonia	14,22%	8,34%	6,48%(*)	2,77%	5,36%(**)

<sup>(\*):</sup> Nouvel indice de référence depuis le 30/04/2015

Ancien indice: 40% CAC 40 (clôture avec DR) + 30% Euro MTS 3-5 ans (clôture avec CR) + 30% MSCI World (clôture avec DR).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

#### 1. Affectation des sommes distribuables

Capitalisation dans le fonds.

<sup>(\*\*)</sup> Nouvel indice de référence le 09/06/2017.

#### 2. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
Titles	Acquisitions	Cessions	
DNCA EVOLUTIF FCP	1 371 077,46	3 338 472,00	

### Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement. Néant.

#### 4. Changements affectant le fonds

Le 15 février 2017 :

- précisions sur les ordres de souscription et de rachat,
- mise à jour des performances et des frais courants dans le DICI.

#### 17 mars 2017

- Précisions sur les ordres de rachats en cas de déblocage anticipé.

#### Le 9 juin 2017:

- Changement de dénomination d'Agicam pour AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS,
- Nouveau siège social : 151-155 rue de Bercy 75012 Paris
- Mise en conformité avec le prospectus de l'OPCVM maître (notamment le SRRI et le libellé de l'indice de référence).

#### Le 23 juin 2017:

- Nouvelle adresse du site internet : www.ag2rlamondiale-ga.fr

#### Le 22 décembre 2017 :

- suppression de la classification « Diversifié » du FCPE.

#### III. La Déontologie

#### 1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe ;
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la société de gestion.

#### 2. Politique de meilleure exécution

La politique de meilleure exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ag2rlamondiale-ga.fr.

#### 3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion <a href="https://www.ag2rlamondiale-ga.fr">www.ag2rlamondiale-ga.fr</a>.

#### 4. Exercice des droits de vote

Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion <a href="https://www.ag2rlamondiale-ga.fr">www.ag2rlamondiale-ga.fr</a>.

#### 5. Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte – Article 173

« Le groupe d'appartenance de la société de gestion du fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, conduit depuis plusieurs années une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et d'intégration ESG (environnementaux (E) sociaux (S) et de qualité de gouvernance (G)), à l'ensemble des classes d'actifs, des stratégies de gestion (gestion directe, multigestion, Non-côté...) et de ses territoires d'intervention (Gestion institutionnelle, Epargne salariale...).

L'ambition est double, concilier performance économique et engagement sociétal par un soutien aux entreprises et aux entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité et influencer la gouvernance et le comportement des acteurs pour favoriser une économie responsable : c'est le sens et l'ambition de la démarche d'intégration de critères ESG. Cette intégration est explicite et majeure, au sens de la construction de portefeuille, pour les fonds relevant du code de transparence AFG-FIR et ceux qui sont labélisés. Elle recouvre une contribution à la construction de portefeuilles et au suivi des risques pour les autres.

Ainsi un processus rigoureux et structuré d'évaluation des pratiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises et des émetteurs est appliqué. L'évaluation des émetteurs et des entreprises de l'univers d'investissement d'AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS repose sur une critériologie spécifique.

La méthodologie d'analyse est décrite dans le Code de transparence accessible sur le site internet de la société de gestion (http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).

Chaque année la société de gestion rédige, pour les fonds dont l'encours dépasse 500M€, un rapport en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Energétique pour la croissance Verte au titre de l'exercice qui est mis en ligne sur son site internet http://www.ag2rlamondiale-ga.fr ».

6. <u>Information sur la politique de rémunération du personnel d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applicable sur l'exercice comptable 2016</u>

#### Périmètre des collaborateurs concernés

La politique de rémunération s'applique au personnel suivant :

- les dirigeants responsables de la société et les dirigeants en charge de l'activité de gestion de portefeuille, soit, chez AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs : le président, le directeur général et le directeur général adjoint,
- tous les gérants,
- tous les analystes,
- le RCCI et le responsable de la Fonction Risques.

18 salariés du Groupe AG2R La Mondiale sont concernés pour l'exercice 2016.

#### Méthode de calcul de la part variable de la rémunération du personnel

En raison des montants limités de la part variable maximale et de la nature de son activité, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs applique le principe de proportionnalité qui l'exonère de l'organisation d'un comité de rémunération.

La partie fixe est strictement séparée de la partie variable, cette dernière ne représentant pas plus de 45,5% de la part fixe pour les membres du directoire, 30% pour les gérants et 5% pour les autres. AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs ne verse pas de bonus garantis, et la rémunération de la part variable est faite exclusivement en espèces.

### La part variable est versée en mars et évaluée par les responsables hiérarchiques une fois par an en fonction :

- de critères de performance sur des horizons de 1 à 5 ans, mais uniquement pour les gérants et pour 85% de leur part variable. Ainsi, si le portefeuille se situe dans le 1er quartile du classement Morningstar de la même classe d'actifs que le portefeuille évalué pour une des périodes considérées, le gérant obtient la

rémunération variable maximale. Elle est ensuite dégressive jusqu'au 3ème quartile. Le choix de la classe d'actifs utilisée est de la responsabilité du président du Directoire ;

- de critères qualitatifs tels que le respect des règles et procédures internes et des objectifs de la direction et le respect des contraintes de gestion.

La politique de rémunération d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs n'a pas connu de modification importante entre 2015 et 2016.

#### Montants versés en 2017 au titre de l'exercice 2016 pour l'ensemble de la population concernée

	Exercice 2016 (En k€)
Total salaires fixes	1 424 626
Total salaires variables	283 891
Dont rémunérations variables différées	0

Les Montants versés au titre de l'exercice 2017 ne sont pas encore connus au jour de la production du rapport annuel car ils seront calculés et versés sur le premier trimestre 2018.

#### 7. Informations les effets de levier

Le FCPE n'est pas concerné.

#### 8. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

#### 9. Traitement des titres non liquides

Le FIA n'est pas concerné par des « titres non liquides faisant l'objet de dispositions spéciales ».

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :

#### **CACEIS FA**

1/3, place Valhubert -75013 Paris

### Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion	2,10%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	1,52%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	2,70%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-1,18%
Autres frais supportés par l'OPC	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	3,62%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	_

Les pourcentages présentés dans ce tableau ont été arrondis au plus proche à la deuxième décimale.

### **Bilan Actif**

Bilan Actif au 29/12/2017

	29/12/2017	30/12/2016
INSTRUMENTS FINANCIERS	31 784 653,64	32 807 232,20
OPC MAÎTRE	31 784 653,64	32 807 232,20
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	94 903,20	94 953,73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	94 903,20	94 953,73
COMPTES FINANCIERS	92 808,32	112 411,44
Liquidités	92 808,32	112 411,44
TOTAL DE L'ACTIF	31 972 365,16	33 014 597,37

### **Bilan Passif**

Bilan Passif au 29/12/2017

	29/12/2017	30/12/2016
CAPITAUX PROPRES	_	-
Capital	31 482 842,38	32 935 606,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	669 315,16	246 084,56
Résultat de l'exercice (a, b)	-294 055,23	-281 848,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	31 858 102,31	32 899 842,89
Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	114 262,85	114 754,48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	114 262,85	114 754,48
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	31 972 365,16	33 014 597,37

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

### **Hors Bilan**

Hors-bilan au 29/12/2017

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

### Compte de résultat

Compte de résultat au 29/12/2017

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	131,71	1,49
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	131,71	1,49
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-131,71	-1,49
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	303 568,22	280 640,37
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-303 699,93	-280 641,86
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	9 644,70	-1 206,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-294 055,23	-281 848,56

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence.
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci- dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux maximum de frais de gestion est de 2,10% TTC de l'actif net.

Sur la période, le taux de frais de gestion et de fonctionnement s'élève à 2,10% TTC de l'actif net.

Ces frais sont à la charge du fonds.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote—part de rétrocession acquise sur la période considérée.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Le résultat net ainsi que les plus-values réalisées sont intégralement capitalisés chaque année. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs.

### **Evolution de l'actif net**

Evolution de l'actif net au 29/12/2017

	29/12/2017	30/12/2016
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	32 899 842,89	32 258 748,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	4 339 594,66	4 138 319,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-6 022 451,30	-3 803 948,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	690 512,39	245 298,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	254 303,60	342 066,28
Différence d'estimation exercice N	6 341 757,63	6 087 454,03
Différence d'estimation exercice N-1	-6 087 454,03	-5 745 387,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-303 699,93	-280 641,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	31 858 102,31	32 899 842,89

<sup>\*</sup> La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

### Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 29/12/2017

Portefeuille: 139025 ALM ES DNCA EVOLUTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 339 594,66	4 138 319,71
Versements de la réserve spéciale de participation	453 177,72	361 764,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	923 234,62	-
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires*	816 939,85	1 621 288,66
Abondements de l'entreprise	1 311 744,47	1 453 892,15
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	834 498,00	701 374,90
Transferts provenant d'un CET	-	
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	
Distribution des dividendes	-	
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	27 897,91	31 264,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	6 022 451,30	3 803 948,31
Rachats	3 116 625,65	2 637 502,78
Transferts à destination d'un autre OPC	2 905 825,65	1 166 445,53

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

<sup>\*</sup> Dans le cadre de la Loi Macron sur l'Epargne Salariale et Retraite, de nouvelles informations doivent figurer dans la ventilation des collectes des souscriptions-rachats.

L'exercice 2016 n'a pas pu faire l'objet d'un retraitement sur le poste « Versements volontaires » faute de données disponibles. Ce poste reprenait les données relatives aux « Versements volontaires » et « Versements de l'intéressement ».

### Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

### Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

### Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### Ventilation par devise de cotation

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	_
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

### Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Rétrocession de frais de gestion	94 903,20
Total des créances		94 903,20
Dettes	Achats à règlement différé	- 49 994,04
	Frais de gestion	- 64 268,81
Total des dettes		- 114 262,85
Total dettes et créances		- 19 359,65

### **Complément d'information**

#### **CAPITAUX PROPRES**

#### Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	286 285,4215	4 339 594,66
Parts rachetées durant l'exercice	-398 336,9141	-6 022 451,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 121 406,6103	

#### Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	39 149,11
Montant des commissions de souscription perçues	39 149,11
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-39 149,11
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-39 149,11
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

#### FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	694 610,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocessions des frais de gestion	391 042,13

#### **ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

	29/12/2017
- Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus - Autres engagements donnés	-

#### **AUTRES INFORMATIONS**

#### Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2017
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	-

#### Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

#### Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	29/12/2017		
Actions			-		
Obligations			-		
TCN			-		
OPC			-		
Instruments financiers à terme			-		
Total des titres du groupe			-		

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-294 055,23	-281 848,56
Total	-294 055,23	-281 848,56

	29/12/2017	30/12/2016
Afficient		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-294 055,23	-281 848,56
Total	-294 055,23	-281 848,56

# Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	_	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	669 315,16	246 084,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	669 315,16	246 084,56

	29/12/2017	30/12/2016
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	669 315,16	246 084,56
Total	669 315,16	246 084,56

# Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Actif net en EUR  Nombre de titres	26 952 425,35 1 941 774,4023	30 640 758,41 2 170 891,6498	32 258 748,35 2 210 898,6307	32 899 842,89 2 233 458,1029	31 858 102,31 2 121 406,6103
Valeur liquidative unitaire en EUR	13,88	14,11	14,59	14,73	15,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,07	0,20	0,32	0,11	0,31
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,14	-0,14	-0,17	-0,12	-0,13

### Inventaire des instruments financiers au 29/12/2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE				
DNCA EVOLUTIF FCP	EUR	261 301	31 784 653,64	99,77
TOTAL FRANCE			31 784 653,64	99,77
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			31 784 653,64	99,77
TOTAL Organismes de placement collectif			31 784 653,64	99,77
Créances			94 903,20	0,30
Dettes			-114 262,85	-0,36
Comptes financiers			92 808,32	0,29
Total portefeuille titres			31 784 653,64	99,77
Créances			94 903,20	0,30
Dettes			-114 262,85	-0,36
Comptes financiers			92 808,32	0,29
Actif net			31 858 102,31	100,00

## Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A. Siège social Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex France Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66 Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60 Site internet : www.kpmg.fr

### Fonds Commun de Placement d'Entreprise ALM ES DNCA EVOLUTIF

151-155 rue de Bercy - 75012 Paris

#### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement d'entreprise ALM ES DNCA EVOLUTIF relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG international Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expartise comptable et de commissanta taux comptos à directoire et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnio Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social : KPMG S.A. Tour Egho 2 avenue Gambetta 92069 Paris La Défense Cedex Capital : 5 497 100 € Code APE 69202 775 726 417 R.C.S. Nenterre TVA Union Européenne FR 77 775 726 417

## Rapport du Commissaire aux comptes



Fonds Commun de Placement d'Entreprise

ALM ES DNCA EVOLUTIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 avril 2018

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

## Rapport du Commissaire aux comptes



Fonds Commun de Placement d'Entreprise

ALM ES DNCA EVOLUTIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 avril 2018

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 avril 2018

KPMG S.A.

Nicolas Duval-Arnould Associé